

1358 Valeyres-sous-Rances, le 19 décembre 2018



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
VALEYRES-SOUS-RANCES

Municipalité  
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

## Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 19 décembre 2018,

**Objet : préavis no 18/18**

**Adoption d'un règlement communal fixant le tarif des émoluments en matière de Contrôle des Habitants.**

**Présidence : Monsieur Dominique Streckeisen, Président**

Le Conseil Général décide :

- d'adopter le règlement communal fixant les émoluments en matière de Contrôle des Habitants, avec l'Amendement suivant :
  - "Communications de renseignements : i) Communication de renseignements en application de l'art. 22, al. 1 LCH, par recherche.
    - 3) par demande ayant nécessité des recherches compliquées (archives) selon la difficulté et l'ampleur du travail Fr. 50.00/heure
  - "Communications de renseignements : j) Communication de renseignements à des établissements de droit public déployant une activité commerciale, sauf si une disposition de droit expresse fédéral ou cantonal leur permet d'obtenir ces renseignements gratuitement, par recherche.
    - 3) par demande ayant nécessité des recherches compliquées (archives) selon la difficulté et l'ampleur du travail Fr. 50.00/heure

Ainsi délibéré en séance du 19 décembre 2018

Le Président :  
*Dominique Streckeisen*



La secrétaire :  
*Sylvie Troyon*